Fragments d'une causerie

Autor(en): **Favre, Alice**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire**

Band (Jahr): **28 (1920)**

Heft 4

PDF erstellt am: **03.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-548922

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

pour mettre à la portée des peuples le bénéfice des faits déjà connus, des nouvelles découvertes scientifiques et médicales et de leurs applications.

3° De constituer un intermédiaire qui coordonne les efforts des œuvres d'assistance en cas de grandes calamités nationales ou internationales.

Enfin, dans un émouvant discours, M. le professeur Rappard clôt la première réunion des représentants de la Ligue, en remerciant ses collaborateurs et tous les délégués d'avoir bien voulu, en des temps si troublés, venir à Genève pour confirmer les bases d'une institution destinée à venir en aide à l'humanité tout entière.

Fragments d'une causerie

demandée à Mlle Alice Favre, présidente de la section genevoise de la Croix-Rouge suisse, et faite par elle en décembre 1919 à une société genevoise désireuse de se renseigner sur la Croix-Rouge en général, et en particulier sur l'activité de la Croix-Rouge genevoise pendant la guerre.

I. Croix-Rouge internationale. — II. Croix-Rouge suisse. — III. Croix-Rouge genevoise.

I. Croix-Rouge internationale.

Je commencerai d'abord par vous donner quelques indications sur son origine et son organisation, car j'ai cru m'apercevoir qu'en Suisse, et même dans la ville de Genève où elle est née, on est peu renseigné sur elle.

Ce fut en juin 1859 que notre compatriote Henri Dunant, âgé de 31 ans et déjà très préoccupé de philanthropie, assista pendant la guerre des Italiens et Français contre les Autrichiens en Lombardie, à la bataille de Solférino. Son cœur fut serré à la vue de ce qu'est la guerre, de la souffrance, la misère et l'abandon qui accablaient tous les blessés alors très peu et mal secourus. Il se mit de suite avec d'autres à les soigner sur place, on l'appelait « le Monsieur en blanc » à cause de son habit blanc. Mais cette émotion profonde ne s'arrêta pas là et ne fut pas stérile, comme beaucoup le sont malheureusement; elle donna naissance chez lui à une idée de génie, ce qui pourrait s'appeler dans le monde moral une *découverte,* peut-être la plus grande et la plus féconde des temps modernes. « La notion qu'un homme tombé est un homme à secourir », l'idée de la fraternité humaine dominant les passions, les haines de races, et se traduisant pratiquement, voilà la gloire qui sera toujours le partage d'Henri Dunant et que nul ne pourra lui ravir.

Il publia un livre « *Un souvenir de Solférino* » qui émut l'Europe entière.

Les inventeurs sont rarement, vous le savez, des organisateurs et malgré tout le travail que fit Dunant après la guerre d'Italie, il fallut que d'autres vinssent à son aide pour faire fructifier sa pensée. Cette gloire-là revient pleinement à une Commission spéciale de la Société genevoise d'utilité publique présidée par M. Gustave Moynier et composée de MM. Henri Dunant, Dr Théodore Maunoir, Dr Appia et le général Dufour. Ces hommes, après Dunant, sont les fondateurs de la Croix-Rouge. Honneur à leur mémoire! Ce groupe convoqua à Genève une Conférence internationale, le 9 octobre 1863, à laquelle 14 Etats se firent représenter. Présidée par M. Moynier, le général Dufour fit le discours de bienvenue, Dunant en fut le secrétaire; elle se réunit dans la salle de l'Athénée à Genève où une inscription rappelle la pose de la première pierre de ce monument mondial.

En 1864, toujours sur l'initiative de cette Commission, le Conseil fédéral convoqua une conférence diplomatique à Genève le 8 août à laquelle 12 Etats se firent représenter. L'empereur Napoléon III fut le premier souverain qui apporta son adhésion pour la France. Toujours présidée par Moynier, cette sorte de congrès qui se réunit à l'Hôtel-de-ville de Genève dans la salle de l'Alabama rédigea « la Convention de Genève » en dix articles signée par 12 Etats; le but poursuivi était la neutralisation des blessés, du personnel soignant (infirmiers, infirmières et médecins), du matériel sanitaire et des moyens de transports, ainsi que l'organisation des soins volontaires.

C'est aussi cette conférence qui décréta, par reconnaissance pour Genève, où était née cette grande idée, qu'un Comité genevois serait institué, se recrutant lui-même, dépositaire de la Convention de Genève, et servant de lien entre les Croix-Rouges des autres pays, d'où son nom de *Comité international* qu'il porte encore aujourd'hui. Il fut composé de la Commission primitive augmentée de quelques membres nouveaux. Son président a été jusqu'à sa mort Gustave Moynier à qui Gustave Ador a succédé. Ce même congrès décréta aussi par reconnaissance pour la Suisse, berceau de cette nouvelle société, que son insigne serait le drapeau suisse renversé, soit la croix rouge sur champ blanc; plus tard avec certaines restrictions, on autorisa les Turcs (mahométans) à remplacer la croix par le croissant.

La première fête donnée en l'honneur de la Croix-Rouge naissante eut lieu en août 1864 dans le Parc de la Grange, maintenant domaine public, invitée par le propriétaire d'alors le colonel Edmond Favre, membre du Comité international.

Chaque pays ayant adhéré à la Convention de Genève devait, tout en respectant les statuts du pacte, organiser sa Croix-Rouge nationale selon ses convenances pour le développement des soins pour la guerre, les catastrophes ou épidémies, et plus tard pour la lutte contre les maladies comme la tuberculose. Toute cette organisation ne se fit pas sans grand travail, sans pourparlers incessants dont Henri Dunant prit sa bonne part pendant quelques années. M. Moynier y joua un rôle prépondérant avec zèle, capacité et constance.

Comme toutes les grandes idées nouvelles, la Croix-Rouge se heurta à beaucoup d'oppositions, il se trouva même des gens pour dire et écrire « que c'était une institution immorale et antichrétienne ». Cependant, comme toutes les grandes idées justes, elle fit son chemin, laborieusement, mais triomphalement. Aujourd'hui, environ 45 pays ont adhéré à la Convention de Genève. Cela doit donner bon espoir pour la Société des nations.

La Convention de Genève fut revisée par un nouveau congrès diplomatique réuni à Genève en 1906 et fut étendue à la marine. *(A suivre.)*

Un cas extraordinaire de mort apparente

La faculté de médecine de Berlin a eu à s'occuper tout dernièrement d'un cas absolument inusité de mort apparente. Il s'agit d'une infirmière dont le décès fut constaté par un médecin, qui fut ensuite mise en bière et qui, au bout de 14 heures, revint à la vie, puis guérit.

Il ne s'agit pas à proprement parler